



Strasbourg, le 26 février 2016

CDL-PL-OJ(2016)001ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

106^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
Vendredi 11 mars 2016 (9h00-18h00) -
samedi 12 mars 2016 (9h00-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 11 mars 2016

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2016\)011](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 10 mars 2016. M. Helgesen présentera la future composition du Conseil scientifique.

4. Communication du Secrétariat**5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Miroslav Papa, Représentant permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Guido Bellatti Ceccoli, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Božidarka Krunić, Représentante permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Anne Brasseur, ancienne Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec M. Philippe Mahoux, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Les avis sur la France, sur la Fédération de Russie et sur la Turquie (voir les points 10, 12 et 14) entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Philippe Receveur, Président de la Commission de suivi du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Avis conjoint sur le code électoral de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" ([CDL-AD\(2013\)020](#)); voir le document [CDL-REF\(2016\)020](#);

Mémoire Amicus Curiae en l'affaire Rywin c. Pologne (requêtes n° 6091/06, 4047/07, 4070/07) devant la Cour Européenne des Droits de l'homme (sur les commissions parlementaires d'enquête) ([CDL-AD\(2014\)013](#)) ;

Avis conjoint sur le projet de loi de Malte visant à réglementer la formation, les structures internes, le fonctionnement et le financement des partis politiques et leur participation aux élections ([CDL-AD\(2014\)035](#)) ; voir le document [CDL-REF\(2016\)021](#))

Avis conjoint sur le projet de loi relatif au ministère public de la République de Moldova ([CDL-AD\(2015\)005](#)) ;

Rapport sur la liberté d'expression des juges ([CDL-AD\(2015\)018](#)) ;

Rapport sur l'exclusion des délinquants du parlement ([CDL-AD\(2015\)036](#)) ;

Les avis de 2015 sur la réforme constitutionnelle en Ukraine.

9. Albanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Kristaq Traja, Président du groupe d'experts de haut niveau sur l'amendement de la Constitution de l'Albanie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis final ([CDL\(2016\)002](#)) sur le projet d'amendements constitutionnels sur le pouvoir judiciaire ([CDL-REF\(2016\)008](#)) (voir également les documents [CDL-REF\(2016\)012](#), [013](#) et [014](#)), rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Suchocka, ainsi que de M. Hamilton et de M. Vardzelashvili (experts de la Commission de Venise). Voir également l'avis intérimaire adopté lors de la session de décembre 2015 ([CDL-AD\(2015\)045](#)).

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

10. France

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la France et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2016\)012](#)) sur les amendements à la Constitution française ([CDL-REF\(2016\)016](#) et [017](#)), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, de Mme Kiener, de Mme Suchocka, de M. Tuori et de M. Velaers. La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 10 mars 2016.

11. Pologne

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Pologne et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2016\)003](#)) sur les questions constitutionnelles abordées dans des amendements à la Loi du 25 juin 2015 sur la Cour constitutionnelle de la Pologne ([CDL-REF\(2016\)009](#)) ; voir également le document [CDL-REF\(2016\)015](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de Mme Cleveland, de M. Frendo, de M. Grabenwarter, de M. Scholsem et de M. Tuori. Les sous-commissions sur la justice constitutionnelle et sur le droit international examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 10 mars 2016.

12. Fédération de Russie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Fédération de Russie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis intérimaire ([CDL\(2016\)008](#)) sur les amendements à la loi constitutionnelle sur la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie (mise en œuvre des conclusions des organismes internationaux sur la protection des droits de l'homme et des libertés) ([CDL-REF\(2016\)006](#) et [007](#); voir également le document [CDL-REF\(2016\)019](#)), rédigé sur la base des observations de M. Aurescu, de M. Bartole, de M. Cameron, de M. Craig, de M. Hoffmann-Riem et de M. Kuijer. Les sous-commissions sur la justice constitutionnelle et sur le droit international examineront ce projet d'avis intérimaire lors de leur réunion conjointe du 10 mars 2016.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

13. Géorgie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2016\)004](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au Code électoral de la Géorgie ([CDL-REF\(2016\)001](#) et [005](#); voir également les documents [CDL-REF\(2016\)003](#) et [004](#)), rédigé sur la base des observations de M. González Oropeza, de M. Kask ainsi que de Mme Kseniya Dashutina, experte électorale de l'OSCE/BIDDH. Ce projet d'avis conjoint sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 10 mars 2016.

14. Turquie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice de la Turquie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2016\)007](#)) sur des dispositions du Code pénal de la Turquie ([CDL-REF\(2016\)011](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de Mme Cleveland, de Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, de M. Sorensen et de M. van Dijk (expert de la Commission de Venise). La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 10 mars 2016.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i> <i>Etudes et Rapports</i>

15. « L'ex République yougoslave de Macédoine »

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice de « l'ex République yougoslave de Macédoine » et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2016\)001](#)) sur la Loi sur la protection de la vie privée et la Loi sur la protection des donneurs d'alerte ([CDL-REF\(2016\)002](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Bazy Malaurie, de M. Meridor et de M. Vermeulen. La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 10 mars 2016.

16. Projet de lignes directrices conjointes visant à prévenir et à répondre à l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de Lignes directrices conjointes ([CDL\(2016\)009](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH visant à prévenir et à répondre à l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux, rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. González Oropeza, de M. Hirschfeldt, de M. Kask, de M. Kalchenko (expert de la Commission de Venise) ainsi que des experts électoraux de l'OSCE/BIDDH. Ce projet de lignes directrices sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 10 mars 2016.

19h15 Départ par bus de Venise (Piazzale Roma)

20h00 Dîner à la Trattoria dall'Amelia, Mestre

<http://www.dallamelia.it/>

22h30 Retour à Venise

Samedi 12 mars 2016

9h00-10h30

*Critères de l'Etat de droit
Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)
Suivi de la mise en œuvre de la Constitution*

17. Critères de l'Etat de droit

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, la liste des critères de l'Etat de droit ([CDL\(2016\)006](#)) rédigée sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Bilkova, de Mme Cleveland, de M. Craig, de M. Helgesen, de M. Hoffmann-Riem, de M. Tuori ainsi que de M. van Dijk et de M. Jowell (experts de la Commission de Venise). La sous-commission sur l'Etat de droit examinera ces critères lors de sa réunion du 10 mars 2016.

18. Arménie

La Commission a reçu une demande pour un avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur le projet de Code électoral de l'Arménie ([CDL-REF\(2016\)018](#)). La visite des rapporteurs est prévue immédiatement après la session. La Commission est invitée à autoriser les rapporteurs (M. Barrett, Mme Biglino, M. Tanchev et M. Vollan, expert de la Commission de Venise) à envoyer un avis préliminaire aux autorités avant la session de juin, vu que la Constitution récemment adoptée exige que le Code soit adopté début juin.

19. Suivi de la mise en œuvre de la Constitution

M. Harutyunyan s'adressera à la Commission sur le thème du suivi de la mise en œuvre de la Constitution.

10h30-10h45	<i>Pause-café</i>
10h45-12h45	<i>Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise</i>
	<i>Adoption du rapport annuel d'activités 2015</i>
	<i>Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle</i>
	<i>Coopération avec d'autres pays</i>
	<i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays</i>
	<i>Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques</i>

20. Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission est invitée à entériner la mise à jour de la compilation des avis et rapports de la Commission de Venise sur les partis politiques ([CDL\(2016\)005](#)) et de la compilation sur l'autonomie locale ([CDL\(2016\)010](#)).

21. Adoption du rapport annuel d'activités 2015

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport annuel d'activités 2015 ([CDL\(2016\)013](#)).

22. Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle

La Commission sera informée de la réunion du Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle qui se tiendra à Venise le samedi 12 mars 2016.

23. Coopération avec d'autres pays

Asie centrale

La Commission sera informée de la publication intitulée « Systèmes judiciaires dans des pays d'Asie centrale : Rapport comparatif ».

Tunisie

La Commission sera informée de la coopération avec la Tunisie.

24. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Bosnie-Herzégovine

Le Président informera la Commission des développements concernant la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

Croatie

Le Président informera la Commission des développements concernant la Cour constitutionnelle de la Croatie.

25. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (10 mars 2016)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion tenue le 10 mars 2016.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

L'avis sur la Géorgie ainsi que le projet de lignes directrices conjointes visant à prévenir et à répondre à l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux seront traités sous les points 13 et 16 ci-dessus.

12h45-13h00

Session de clôture

26. Autres questions

27. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2016 est confirmé comme suit :

107 ^e session plénière	10-11 juin 2016
108 ^e session plénière	14-15 octobre 2016
109 ^e session plénière	9-10 décembre 2016

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)